

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du :

Jeudi 6 octobre 2016

Début du Conseil 20 h 00

Nombre de Conseillers : **13**

Nombre de Conseillers Présents 08

Votants : **12**

Secrétaire de séance : Bernard JULLIE

PRESENTS : Messieurs J. SOURSAC, Ch. POZZA, F. GUILLE, B. JULLIE, S. ABADIE, Mmes J. DE BARALLE, S. MAZET, M. MAUREL

Absents excusés : Messieurs Ch. ESTUBE, F. VALETTE, N. VERDIER, Mesdames G. LAFARGUE, V. GROSSEAU

Monsieur ESTUBE donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour tout vote lors de la séance

Madame LAFARGUE donne tout pouvoir à Madame MAZET pour tout vote lors de la séance

Monsieur VALETTE donne tout pouvoir à Monsieur JULLIE pour tout vote lors de la séance

Monsieur VERDIER donne tout pouvoir à Monsieur GUILLE pour tout vote lors de la séance

Monsieur Le Maire ouvre la séance et demande que soient rajoutés à l'ordre du jour, les points suivants :

- Délibération modificative pour régulariser le budget des terrains du lotissement (Transfert d'écriture),
- Délibération modificative pour régulariser une recette cantine effectuée 2 fois pour la même facture,
- Délibération pour la création d'un poste saisonnier jusqu'au 31/07/2017.

Vote à l'unanimité pour le rajout de ces points

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des élus, le compte rendu de la séance du conseil municipal en date du 25/08/2016.

Le procès verbal est adopté à l'unanimité.

- **Délibérations modificatives citées ci-dessus en début de séance et rajoutées à l'ordre du jour.**

Monsieur le Maire rappelle que ces deux DM sont simplement demandées par la trésorerie afin de régulariser des écritures comptables.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

12 voix POUR

- **Délibération pour la répartition dite de droit commun (validation de la représentativité des communes dans la future communauté de communes.**

Monsieur Le Maire rappelle que la fusion des trois communautés de communes (cf. conseils précédents) prendra effet au 1^{er} Janvier 2017.

En conséquence, il convient de se prononcer par une délibération du Conseil municipal sur le choix de cette représentativité au sein du nouveau conseil communautaire.

Dans le futur conseil, il y aura 45 élus. (7 Pour MONTECH, 5 pour VERDUN S/GARONNE, 4 pour LABASTIDE ST PIERRE, 4 pour GRISOLLES, 2 pour ORGUEIL, 2 pour DIEUPENTALE, 1 + 1 suppléant pour les autres communes)

Les conseillers communautaires s'étant prononcés pour cette répartition de droit commun, Monsieur le Maire soumet au vote cette solution

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

12 voix POUR

- **Point sur le diagnostic réseau.**

Monsieur Le Maire rappelle que lors du diagnostic réseau, quelques dysfonctionnements avaient été signalés. Des travaux seront à réaliser sur le réseau existant avant d'entreprendre des extensions.

Le dossier a été envoyé par M. Le Maire.

Nous avons réalisé des tests avec colorant pour lever certains doutes quand à la séparation des eaux pluviales et usées. L'ensemble des résultats se sont révélés négatif.

Le conseil doit délibérer pour accepter les travaux.

Et autorisé M. le Maire à demander les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne (AEAG)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

12 voix POUR

- **Délibération attestant que le réseau d'assainissement collectif sur le chemin du Riounet sera réalisé en 2017 (lotissement communal).**

La commune atteste que le réseau d'assainissement collectif sera bien étendu chemin du Riounet pour desservir le futur lotissement en 2017.

La vente des terrains pourra alors commencer après cette réalisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

12 voix POUR

- **Délibération portant sur l'augmentation du pris de l'assainissement collectif.**

Monsieur Le Maire rappelle que le service assainissement doit s'autofinancer. Il informe le conseil sur les nouvelles normes de financement des travaux.

Suite à l'appel à projet de l'AEAG notre dossier a été retenu et les travaux sur la STEP seront subventionnés à hauteur de 60 ou 70% au de 48%.

Pour les extensions de réseau le Conseil Départemental finançait 20% du montant HT de l'extension et l'AEAG 25%. Maintenant le C.D finance uniquement les raccordements donc plus le linéaire est long sans raccordement et plus le cout restant à charge pour la commune est élevé.

Ainsi à titre d'exemple:

- Pour le chemin du Riounet : 85 000 € environ restent à la charge de la commune.
- Pour Claux de Roux : Environ 130 000 € environ restent à la charge de la commune.

Monsieur Le Maire rappelle que depuis sa création, le réseau assainissement collectif n'a pas subi d'augmentation.

D'autre part, les raccordements des particuliers au réseau n'ont jamais été facturés par la commune.

Il convient donc de régulariser cette situation, avant qu'il ne soit trop tard pour l'équilibre du budget assainissement et au vu des investissements qui sont à réaliser.

Lors de la rédaction du nouveau règlement, le prix du raccordement sera fixé et voté.

Pour l'instant, il convient de fixer les nouveaux prix du m³ assaini pour l'année 2017 :

- Part fixe actuelle : 60 € Proposition 2017 : 100 €
- Prix du m³ actuel : 0,7622 € Proposition 2017 : 1,50 €
-

Les propositions de tarif pour 2017 sont calquées sur les communes voisines. Cette augmentation permettra, nous l'espérons, le remboursement des emprunts futurs. Le budget assainissement n'ayant généré, vu les tarifs pratiqués, aucune réserve, il se peut que cette augmentation ne soit pas suffisante. Nous le serons après la phase avant projet que le bureau d'étude doit nous présenter début 2017.

Après de nombreux échanges sur ces nouveaux tarifs à venir, Monsieur Le Maire propose qu'on les soumette au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

12 voix POUR

- **Délibération relative à la création d'un poste d'emploi saisonnier jusqu'au 31/07/2017.**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'en raison des besoins *liés à un accroissement d'activité saisonnière au service animation* de la collectivité, il conviendrait de créer un emploi non permanent à temps non complet et de voter un crédit au chapitre du budget correspondant à l'emploi.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

12 voix POUR

o Point sur les travaux à venir :

- Pour le lotissement communal, le dépôt de permis de lotir est en cours et en bonne voie.
- Enfouissement des réseaux :
Pour l'électricité, M. Le Maire précise que les propriétaires sauf un ont donné leur accord pour que soient posées les appliques d'éclairage public sur leur façade dans la rue du Bourg. Le SDE mettra à disposition deux modèles d'appliques (lampadaires) en Mairie, à partir du 11 octobre 2016.

Les travaux d'enfouissement du réseau dans la rue du Bourg devraient commencer fin premier trimestre 2017.

- Menuiseries des bâtiments publics :

Les subventions commencent à nous être accordées :

- La réserve parlementaire devrait participer à hauteur d'environ 7 000 €
- La Préfecture à hauteur de 47 000€ environ soit 35 % des travaux annoncés.
- Le département financerait :
 - 50% pour l'école
 - 39% pour la salle des fêtes.

Il nous manque encore la réponse de la région.

Le département réduira ses taux si la région nous accorde les 20% demandé pour ne pas dépasser les 80% de subventions comme la loi l'oblige

Pour information, rappelons que le montant total des travaux annoncés pour l'isolation des plafonds et le changement des menuiseries était estimé à environ 134 000 € HT.

Au vu des premières estimations des subventions susceptibles de nous être accordées, il semble que ces travaux pourront être réalisés.

Point sur le Centre de Loisirs :

Monsieur Jullié fait un point rapide sur le fonctionnement de l'ALAE depuis la rentrée de septembre, et sur l'utilisation de la nouvelle organisation.

Tout semble bien se passer dans le domaine pédagogique, et ce sans perturbation pour les enfants.

Il précise que nous avons actuellement un souci pour la saisie des factures avec le logiciel mis en place par le CDG.

Il faut également penser à rendre plus performant le matériel informatique de l'ALAE.

Monsieur Guille propose que vu l'ancienneté de l'unité centrale, il serait bon qu'une nouvelle, plus performante, soit achetée.

Monsieur Jullié est chargé de s'occuper de cet achat.

Monsieur Jullié précise que le petit frigo de la salle des professeurs ne fonctionne plus.

Il demande la possibilité de le renouveler. Il rappelle pour information, que ce frigo avait été donné à l'époque par un employé et qu'il sert aussi à y déposer certains produits pharmaceutiques.

L'accord de remplacement est accepté et sera réalisé par M. Jullié avec l'avis de La Directrice de l'école.

DIVERS :

- Monsieur Le Maire fait part de sa rencontre avec une éducatrice spécialisée du (CESAD) dépendant d'un I.M.E et prenant en charge des enfants du CLIS. (enfants scolarisés suivis pour certains troubles). Cette éducatrice est à la recherche d'une salle, afin de pouvoir sortir les enfants du cadre scolaire pour conduire au mieux les activités thérapeutiques qui leur sont proposés.
Actuellement elle a à sa disposition une salle à Montauban, mais précise qu'elle perd beaucoup trop de temps sur les trajets, lorsque les enfants sont dans notre secteur.
Monsieur Le Maire propose de prêter la salle du conseil pendant les ouvertures de mairie, et lorsque celle-ci n'est pas utilisée par une réunion.
L'ensemble du conseil est d'accord à l'unanimité.
- Monsieur Le Maire soumet le problème des chats errants. Certaines personnes du village, souhaiteraient que la mairie prenne à sa charge la stérilisation par un vétérinaire.
L'ensemble du conseil s'oppose à cette dépense non maîtrisable à la fois financièrement et dans le temps.
- Salle des fêtes et bruit :
 - Suite à quelques débordements subis cet été par le voisinage de la salle des Fêtes relatifs au bruit tardif, Mesdames De Baralle et Mazet se proposent de revoir le règlement d'utilisation de la salle et de présenter les modifications possibles lors d'un prochain conseil municipal.
- Monsieur Le Maire signale qu'un stagiaire en cuisine, sera présent tout le mois de Juin 2017.
- Il est proposé de demander à la cantinière de communiquer les menus soit le jeudi soir, soit le vendredi soir au plus tard, pour que la commission communication puisse l'intégrer sur le site.
M. Jullié transmettra ce souhait.

Prochain conseil : le vendredi 4 novembre à 20 h

La séance est levée à 22h 30